



## **RAPPORT DE LA MAIRESSE MADAME VICTOIRE MARIN SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017**

Chers collègues,  
Mesdames,  
Messieurs,

À titre de mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité.

Conformément à la Loi 122, je vais traiter brièvement des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2017.

Avant de procéder au rapport proprement dit, je dois souligner quelques points importants qui sont à la base des informations qui vous seront données. La population de notre municipalité selon le dernier décret est de 394 habitants selon Statistique Canada de 2016.

L'évaluation foncière imposable en 2017 est de 26 727 500 \$ alors que l'évaluation non imposable est de 1 987 900 \$ pour un total de 28 715 400 \$.

La Municipalité dispense à ses contribuables des services de gestion financière, d'administration, de greffe, d'évaluation foncière, de sécurité publique (service centralisé d'appels d'urgence 911, de police et pompiers), de voirie et d'enlèvement de la neige, d'éclairage public, d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de vidange de boues de fosses septiques, de cueillette et disposition des matières résiduelles et recyclables, d'urbanisme, de développement et de loisirs.

La Municipalité emploie une personne à temps plein, soit la directrice générale et secrétaire-trésorière. Elle emploie, à temps partiel, une secrétaire adjointe, un inspecteur municipal et son adjoint.

### **ÉTATS FINANCIERS 2017**

L'exercice financier 2017 de la Municipalité de Grosses-Roches se termine avec un excédent des revenus sur les dépenses de 30 634 \$. Les revenus s'élèvent à 943 404 \$ et les dépenses à 912 770 \$. Cet excédent provient principalement des conciliations à des fins fiscales des immobilisations des amortissements, de produit de cession, du remboursement de la dette à long terme et de l'affectation des activités d'investissement.

### **En 2017 les revenus de fonctionnement non consolidés en % se répartissent comme suit :**

54 % en revenus de taxes, 3% en revenus de droits, amendes et pénalités et autres revenus, 1 % en services rendus, 41 % en transferts (subventions), 1 % en compensations tenant lieu de taxes.

### **En 2017 les dépenses de fonctionnement non consolidées en % se répartissent comme suit :**

23 % pour l'hygiène du milieu, 1 % pour santé et bien-être, 3 % pour l'aménagement, urbanisme et développement, 4 % pour loisirs et culture, 12 % pour les frais de financement, 19 % pour l'administration, 10 % pour la sécurité publique, 28 % pour le transport.

**Les quotes-parts que la municipalité a payées en 2017 pour les services de la MRC de La Matanie s'élèvent à 121 710 \$.**

17 228 \$ pour mettre à jour les dossiers des contribuables, 19 670 \$ pour l'administration, 59 943 \$ pour le service incendie, 1 417 \$ pour le transport collectif, 682 \$ pour la mise à jour du plan de gestion des matières résiduelles, 760 \$ pour la gestion des cours d'eau, 14 736 pour l'inspecteur en bâtiments, 1 845 \$ pour les agents ruraux, 5 429 \$ pour les équipements de loisirs régionaux.

**Les dépenses en immobilisations s'élèvent à 84 566 \$** qui concernent en outre le pavage dans la côte rue de la Mer, le pavage sur la rue de la Falaise, l'acquisition d'un enregistreur de données pour l'eau potable et acquisition de terrain.

**La dette à long terme** est de 3 432 652 \$ pour les projets d'assainissement des eaux usées, égout rue de la Mer et mise aux normes de l'eau potable. La dette nette pour les contribuables s'élève à 930 575 \$.

### **Obligations contractuelles**

La municipalité s'est engagée, d'après un contrat de déneigement échéant en 2018, à verser une somme de 28 345 \$. Les paiements exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 28 345 \$.

De plus, la municipalité s'est engagée, d'après un contrat pour l'exploitation des stations de production d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées échéant en 2021, à verser une somme de 124 536 \$. Les paiements exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 36 450 \$ en 2018, 2019, 2020 et 15 186 \$ en 2021.

Finalement, la municipalité s'est engagée, d'après un contrat pour la location d'une photocopieuse échéant en 2019, à verser une somme de 1 424 \$. Les paiements exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 712 \$ en 2018 et 2019.

### **Cautionnement et garantie**

La municipalité est conjointement responsable avec d'autres municipalités de la dette à long terme de la municipalité régionale de comté de La Matanie. Au 31 décembre 2017, la portion de la dette à long terme attribuable à la municipalité s'élève à 143 258 \$.

Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 s'établit à 62 276 \$.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers de la Municipalité ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport confirme que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2017 ainsi que le résultat d'opération pour l'exercice terminé à cette même date, le tout en conformité avec les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

---

### Les orientations pour l'année 2018

Avec mes collègues nous allons travailler sur les dossiers suivants :

Faire des pressions auprès du ministre des Transports pour recevoir l'aide financière pour refaire la route de Grosses-Roches.

Mettre de l'avant les travaux de remplacement de tronçons de conduites sanitaires et pluviales sur la rue Mgr Ross et pavage.

Faire installer deux bornes-fontaines pour améliorer le nettoyage du réseau d'eau.

Faire le suivi des politiques et plan de développement de la municipalité afin de s'assurer de la réalisation du plan d'action.

Continuer nos démarches auprès du ministère de l'Environnement pour avoir un certificat d'autorisation pour enlever le sable sur la rampe de mise à l'eau au havre de pêche.

S'assurer de maintenir les services déjà en place tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Soutenir les organismes du milieu.

Sensibiliser nos citoyens afin d'avoir un environnement propre, nettoyer leur cour, enlever les vieilles voitures qui ne fonctionnent plus.

Dynamiser le Café du Havre.

Le conseil municipal se donne comme mission de travailler pour l'avenir c'est-à-dire d'avoir une vision pour les prochaines années, afin d'attirer les gens à s'établir chez nous et de supporter les nouveaux projets et investisseurs, afin de nous doter de services à proximité.

En terminant, je vous invite à vous tenir au fait du monde municipal que ce soit par votre présence aux séances du conseil, par le biais du bulletin municipal et maintenant par l'entremise de notre site internet à l'adresse : <http://municipalite.grossesroches.ca>

Victoire Marin, mairesse